



PROCEDURE FORMALISEE

(Article R.2124-1 du Code de la commande publique)

Annonce intégrale parue au BOAMP sous le n° 26-23268

COLLECTIVITE :

VILLE DE BIARRITZ

Direction Juridique des Assemblées et de la Commande Publique

Avenue Edouard VII - B.P. 58 - 64202 BIARRITZ Cedex

☎ : 05.59.41.39.69 - E-mail : marche@biarritz.fr

OBJET DU MARCHÉ :

Accord-cadre à bons de commande pour l'extension, évolution et maintenance du dispositif de vidéoprotection urbaine

Le marché sera conclu sous la forme d'un accord-cadre à bons de commandes avec minimum et avec maximum.

Le montant annuel des prestations de l'accord-cadre est défini comme suit :

Minimum HT	Maximum HT
50 000 €	250 000 €

L'accord-cadre est conclu pour **une durée de 4 ans** à compter de la date fixée par ordre de service.

OBTENTION DES DOSSIERS :

Le dossier peut être téléchargé à l'adresse suivante : www.demat-ampa.fr

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES :

Pour toute question ou demande dans le cadre de la consultation, veuillez utiliser le profil acheteur de la Ville de Biarritz : <https://demat-ampa.fr>

Une réponse vous sera apportée sur celui-ci.

REMISE DES OFFRES :

La date limite de remise des offres est fixée au **Vendredi 10 avril 2026 à 16 h 00**, par voie électronique à l'adresse suivante : <https://demat-ampa.fr>

Le dépôt des offres doit être effectué uniquement par voie électronique via le profil acheteur (pas d'envoi par courrier ou courrier électronique).